

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 17 février 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mercredi 17 février à 19h00, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Engagement de la Ville de Disraeli à installer des enregistreurs de débordements aux surverses qui ont fonctionnées au cours des trois (3) dernières années.
4. Autorisation de paiement à Excavation Gagnon et frères inc. – travaux rue Beaudoin.
5. Demande de remboursement de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier.
6. Vente de l'immeuble situé au 30, rue Industrielle (motel industriel).
7. Annulation du bail avec Phasoptx Télécom inc. – location espace motel industriel.
8. Fermeture de la séance extraordinaire.

### INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

*Patrice Bissonnette,*  
*Dir.-gén. / Sec.-trés.*

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h00.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

02-2016-049

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### 3. Engagement de la Ville de Disraeli à installer des enregistreurs de débordements aux surverses qui ont fonctionnées au cours des trois (3) dernières années.

**CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC demandait qu'au 31 décembre 2015 toutes les surverses qui avaient fonctionnées dans la période de 2013 à 2015 soient munies d'enregistreurs de débordement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli n'a pas été en mesure de réaliser les travaux pour le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli procédera à l'installation des enregistreurs en 2016;

02-2016-050

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli s'engage à réaliser les travaux d'installation des enregistreurs de débordements à toutes les surverses qui ont fonctionnées au cours de la période de 2013 à 2015, dans les meilleurs délais possible.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4. **Autorisation de paiement à Excavation Gagnon et frères inc. – travaux rue Beaudoin.**

02-2016-051

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le paiement à Excavation Gagnon et frères inc. au montant de 99 903.35 \$ taxes incluses pour les travaux de remplacement du ponceau sur la rue Beaudoin.

QUE le paiement soit fait de la façon suivante :

- 95 % de la facture à l'adoption de la présente résolution et 5 % payables dans un an à titre de retenue sur contrat.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

5. **Demande de remboursement de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a réalisé les travaux sur la rue Beaudoin en remplaçant un ponceau endommagé par le temps;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été complétés à la fin du mois de décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec le remboursement de l'aide financière prévue pour ces travaux;

02-2016-052

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
Et résolu,

QUE le Conseil demande au ministère des Transports d'autoriser le versement de l'aide financière prévue pour les travaux réalisés sur la rue Beaudoin.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

6. **Vente de l'immeuble situé au 30, rue Industrielle (motel industriel).**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé des soumissions pour la vente de son immeuble (motel industriel) situé au 30, rue Industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une seule soumission à savoir :

- Entreprises Jean-Guy Landry inc. 672 718.73 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre des Entreprises Jean-Guy Landry inc. est conforme;

02-2016-053

**En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
Et résolu,**

QUE le Conseil accepte l'offre présentée par les Entreprises Jean-Guy Landry inc. au montant de 672 718.73 \$ taxes incluses pour l'acquisition de l'immeuble situé au 30, rue Industrielle.

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

7. **Annulation du bail avec Phasoptx Télécom inc. – location espace motel industriel.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a signé le 4 juin 2015 un bail avec Phasoptx Télécom inc. pour la location d'un local d'une superficie de 4 500 pi<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis cette date, la Ville de Disraeli n'a pas reçu aucun versement de même qu'elle n'a eu aucun suivi ni contact téléphonique et/ou autres avec les dirigeants de Phasoptx Télécom inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a vendu l'immeuble du 30, rue Industrielle aux Entreprises Jean-Guy Landry inc. en date du 17 février 2015;

02-2016-054

**En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET  
Et résolu,**

QUE le Conseil annule le bail intervenu avec Phasoptx Télécom inc. en date du 4 juin 2017 pour la location de 4 500 pi<sup>2</sup> d'espace au motel industriel situé au 30, rue Industrielle.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

8. **Fermeture de la séance extraordinaire.**

02-2016-055

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 19h10.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.*